



Jean-Pierre LECOQ
Maire du 6^e arrondissement
Vice-Président du Conseil départemental de Paris
Conseiller régional d'Ile-de-France

N/Ref : JR/CAB/07-2018

Paris, le : jeudi 12 juillet 2018

Chère Madame, Cher Monsieur,

Comme vous le savez depuis l'épisode caniculaire de l'été 2003, les collectivités territoriales et l'Etat ont mis au point un protocole d'actions destiné à sensibiliser, informer et surtout à détecter les personnes victimes d'isolement et susceptibles d'être, les premières, soumises aux conséquences d'un nouvel épisode caniculaire.

Evidemment si ces personnes sont pour l'essentiel des personnes âgées, certaines catégories d'habitants peuvent aussi être sensibles à l'apparition d'un épisode climatique violent comme la canicule, notamment les personnes handicapées et les personnes seules en situation psychique ou sociale difficile.

A la suite d'une réunion que nous avons organisée récemment avec le Centre d'Action Sociale du 6^e, nous avons souhaité qu'une veille active soit mise en place.

Vous pouvez, si vous le jugez utile, et si elle en est d'accord, demander à ce qu'une personne soit inscrite auprès des services de la ville. En cas de canicule les personnes inscrites seront contactées en toute confidentialité par des agents de la Ville de Paris pour s'assurer que tout va bien.

Les inscriptions peuvent être demandées soit par la personne âgée ou handicapée elle-même, soit par le médecin traitant ou le pharmacien, soit par une personne de son entourage comme un parent ou un voisin, soit par son représentant légal. Vous trouverez, ci-joint, un formulaire d'inscription. Les personnes concernées peuvent également retirer directement des exemplaires d'inscription au Centre d'Action Sociale de la Mairie du 6^e arrondissement, 78 rue Bonaparte 75270 PARIS cedex 06. Le site Internet de la Mairie du 6^e comporte également des informations complémentaires (www.mairie6.paris.fr).

Nous vous indiquons enfin qu'une salle « rafraîchie » est à la disposition des personnes qui le souhaitent à la Mairie du 6^e du lundi au vendredi.

Nous vous remercions de l'attention que vous pourrez réserver à cette demande et pour ce geste essentiel de solidarité.

Nous vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Martine AULAGNIER
Conseillère d'arrondissement déléguée
aux Seniors et à la lutte contre
l'exclusion

Jean-Pierre LECOQ
Maire du 6^e arrondissement
Vice-Président du Conseil de partemental de Paris
Conseiller régional d'Ile-de-France